



# UNION RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ORTHOPHONISTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



## ÉDITO

Bulletin URPS  
1<sup>er</sup> semestre 2023



Bruno SARRODET  
Président depuis juin 2020

Vous recevez aujourd'hui la dernière édition imprimée du Bulletin de l'URPS orthophonistes Auvergne-Rhône-Alpes, les informations ne seront ensuite diffusées que par voie électronique. Cela évitera les très nombreux retours postaux, le temps de composition et d'impression, et permettra sans doute d'améliorer la fréquence des informations.

Ce numéro permet de figurer la variété des interventions de l'URPS : prévention, développement des CPTS, accès aux soins (liste d'attente commune), et assistance aux orthophonistes pour informer sur les évolutions et accompagner les différents dispositifs mis en place pour tenter d'améliorer l'exercice libéral en orthophonie. L'URPS

travaille aussi avec les autres professions de santé, au sein de l'AURA qui nous permet de mutualiser nos moyens (avec dentistes, sage-femmes, infirmiers, kinés, podologues et orthoptistes) et désormais l'association inter-URPS-AuRA qui se met en place peu à peu.

L'exercice libéral de l'orthophonie est rude en ce moment, les pressions sont fortes de tous côtés alors que de profonds changements sont à l'œuvre, tandis que les revenus réels diminuent. Avec toutes les organisations représentant les orthophonistes et les étudiants, les membres de l'URPS participent à cette union pour retrouver les moyens d'assumer nos compétences auprès de la population.

- ▶ Ce bulletin sera le dernier bulletin papier, ensuite il vous sera envoyé en version dématérialisée par mail et sera consultable sur le site de l'URPS orthophonistes.
- ▶ Si vous souhaitez participer à une formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) dans votre secteur, écrivez-nous, nous pouvons l'organiser pour vous.



**INSCRIPTION**  
Envoyer un mail à l'adresse du secrétariat pour inscription :  
✉ [contact@urps-orthophonistes-aura.fr](mailto:contact@urps-orthophonistes-aura.fr)  
L'équipe de l'URPS-Orthophonistes Auvergne Rhône-Alpes vous remercie.  
21 Quai Antoine Riboud  
69002 LYON  
Tél. : 04 27 89 57 85

# Six mois de liste d'attente commune, plus de 1000 orthophonistes

Le 17 janvier, le **1000<sup>e</sup> orthophoniste** s'est inscrit sur la liste d'attente commune (LAC) dans notre région ! Donc **plus d'un tiers des orthophonistes** libéraux de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont inscrits sur inzee.care

Parallèlement, depuis janvier, la quasi-totalité des autres régions de France ont ouvert la LAC aux orthophonistes et aux patients. C'est un **système national**.

Depuis l'ouverture aux demandes fin août jusqu'au 10 février dernier :

- 9612 demandes ont été déposées,
- 1788 ont été « résolues », c'est à dire que les orthophonistes ont indiqué que la demande avait été répondue. Soit **18 %** des patients qui ont bénéficié d'un bilan en moins de six mois.

Chaque orthophoniste inscrit-e utilise la LAC à son goût : recevoir toutes les demandes, ne recevoir aucune alerte et n'y aller que lorsqu'on a un peu de place, et chacun choisit les patients selon son choix : les plus proches, telle ou telle plainte, les plus anciens, etc.

De nombreuses améliorations ont été mises en place depuis six mois, d'abord de l'ergonomie (« bouton » pour le classement par proximité par exemple), mais aussi la possibilité de revoir et prendre les patients qu'on aurait refusé plus tôt par exemple.

Si vous n'êtes pas encore inscrit-e, c'est toujours aussi simple et gratuit (financé par l'URPS) : inzee.care/inscription/profession, avec votre numéro ADELI, un justificatif d'identité et un justificatif professionnel. Et votre inscription sera validée par l'URPS en quelques heures.

Si vous vous étiez inscrit-e mais n'étiez pas convaincu-e, nous vous conseillons de revenir visiter cet outil et bien paramétrer votre compte.

**La LAC est faite pour vous faire gagner du temps, faire baisser votre charge mentale.**

Vous pouvez par exemple choisir de ne plus passer que par inzee.care pour les nouvelles demandes et ainsi vous libérer de la tension quotidienne des messages sur le répondeur. De nombreux patients se sont inscrits et cela leur évite d'appeler des dizaines de cabinets. C'est aussi un service pour les personnes en attente.

Bruno SARRODET  
Président URPS

## SOMMAIRE

- Six mois de liste d'attente commune, plus de 1000 orthophonistes inscrits - P2
- L'URPS Tour s'est rendu dans l'AIN - P2
- Témoignage de 2 orthophonistes savoyardes : la CPTS Nord en action - P2
- Une nouvelle association de prévention en AuRA : APO38 - P3
- Retour sur la Soirée Ecran à cran avec M. DESMURGET à Clermont-Ferrand - P3
- La reprise de la conduite automobile après une lésion cérébrale : livret et plaquette du RESACCEL 73 - P3
- Le CANTAL a reçu l'URPS : occasion d'échanger avec certains acteurs du territoire - P4
- Les difficultés d'accès aux soins dans le Cantal - P4

## URPS dans l'Ain

Judi 2 mars, le syndicat régional (SOR-AuRA) a organisé pour les orthophonistes de l'Ain une réunion à Bourgen-Bresse, que je co-animais en représentant l'URPS. Nous étions ainsi une vingtaine d'orthophonistes, et après une présentation rapide de l'organisation de la représentation de l'orthophonie dans la région, nous avons abordé : la réforme des retraites et les évolutions de la CARPIMKO, la Liste d'attente commune (LAC) avec une démonstration en direct, le projet de plateforme d'adressage PPSO dans la région, le nouveau « bilan de prévention », nous avons aussi ré-expliqué le principe du zonage et ses apparentes

aberrations, le fonctionnement des commissions paritaires à la CPAM, l'intérêt des CPTS, etc. Et nous avons aussi échangé sur de nombreux aspects de l'exercice au quotidien, la pression de la demande de soins et la surcharge de travail étant au centre de toutes les discussions. Un buffet a permis à tout le monde de poursuivre de manière encore plus libre et détendue les échanges entre collègues, dans l'objectif d'organiser une « antenne » départementale du syndicat régional afin de fédérer les orthophonistes de ce grand territoire aux géographies contrastées, où la progression démographique des orthophonistes ne suit pas

celle de la population. Nous regrettons le départ de Véronique PAUCHARD qui doit quitter l'URPS (où elle représentait l'Ain), car elle cesse son activité libérale pour passer à un exercice complet comme salariée d'une structure médico-sociale, mais nous la remercions de sa participation aux travaux de l'URPS et lui souhaitons beaucoup de bonheur professionnel dans son nouveau mode d'exercice. Et dans un souci de répartition géographique, c'est donc normalement Stéphanie JERMER, suppléante à l'URPS et exerçant dans l'Ain, qui devient titulaire en toute logique. Bienvenue Stéphanie !

Bruno SARRODET

## La CPTS Nord en action

Nous sommes deux orthophonistes membres actives de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Nord 74. Nous avons répondu aux appels à projets qui concernent l'une des quatre missions principales de l'association : la prévention (mission 3). Nous nous sommes attelées à la création d'ateliers de prévention pour les professionnels de santé et de la petite enfance. Quatre ateliers se sont déroulés sur le thème des « Besoins en orthophonie pour les enfants de moins de 5 ans ». Ils avaient pour but de donner des repères simples et des moyens pour dépister les enfants à risque de présenter un Trouble Développement du Langage ou un Trouble de l'Oralité. Une attention toute particulière a également été portée sur l'accompagnement des enfants porteurs

de handicap, avec notamment une sensibilisation à la Communication Alternative et Augmentée (CAA). Les objectifs principaux de ces ateliers étaient de faciliter les échanges entre professionnels, d'apporter des réponses à leurs questionnements et bien sûr, permettre des dépistages précoces pour proposer un suivi le plus adapté et au moment le plus opportun. Devant le succès de cette action, celle-ci sera reconduite pour l'année 2023. Durant nos échanges avec les professionnels de santé et de la petite enfance, les difficultés bien connues d'accès aux soins orthophoniques dans le secteur ont été mis en exergue. L'intérêt des conseils prodigués aux professionnels peuvent totalement être transmis aux parents d'enfants en difficulté. De nouveaux ateliers verront le jour en 2023 et seront proposés dans les

structures de PMI afin de toucher les familles les plus fragiles. Par ailleurs, notre collègue, Céline, a participé aux réunions autour de la mission 2 : développement des parcours pluriprofessionnels et la coordination de soins. Ces temps d'échanges ont permis une réflexion sur le parcours de soins des patients, notamment l'amélioration du lien entre les libéraux de ville et l'hôpital. Faire partie de la CPTS Nord 74 demande, bien sûr, une implication certaine mais elle nous aide d'une part à mettre en place nos idées pour répondre aux besoins de la population locale et d'autre part, à mieux connaître les professionnels de santé du territoire et ainsi, faciliter nos échanges.

Angélique DA CRUZ  
et Emilie LAPHIN-RENAULT

# Une nouvelle association de prévention en AuRA : APO38



Ça y est ! L'association de Prévention des Orthophonistes de l'Isère, APO38, a vu le jour en fin d'année 2022 et vient de réaliser son tout premier événement, un vide-placard qui a eu lieu samedi 25 février

à St-Egrève. Ce fut l'occasion pour une vingtaine de collègues de se rencontrer et d'échanger autour d'Aurélié Marcelot qui est venue nous présenter les résultats de son mémoire portant sur les difficultés langagières et l'émergence des compétences mathématiques chez les enfants TDL : accompagnement parental autour d'activités ludiques à faire en famille.

Ce premier événement fut l'occasion de rappeler que la mission de l'APO38 est la prévention de l'ensemble des pathologies dans tous les champs de compétences de l'orthophonie, quel que soit l'âge des populations concernées.

L'APO38 a pour vocation de mettre en place des actions entre les différents acteurs de terrain pour mieux informer aussi bien les professionnels, les structures, que le grand public. Toute l'équipe de l'APO38 est là pour vous accueillir, échanger et vous accompagner dans l'élaboration et la réalisation de vos projets en créant des groupes de travail.

L'APO38 est également là pour vous proposer des projets car certains groupes de travail ont déjà démarré ou vont bientôt démarrer (« un bébé un livre », « A vos jeux, prêts, parlez ! » ou encore « le mouchage des bébés »). N'hésitez pas à venir discuter avec nous de tout cela, à nous faire part de vos envies et à nous relayer les demandes de prévention reçues dans votre secteur.

L'association est également là pour vous partager l'expertise des autres associations de prévention qui existent au niveau national.

Pour ceux qui ne le sauraient pas, le bureau est constitué de Laure Baldacchino (présidente, Coublevie), Séverine Bouttier (co-présidente, Voiron), Anne-Laure Tessières (secrétaire, Bourgoin), Emilie

Monnet (co-secrétaire, Gillonnay), Delphine Duminil (trésorière, Bio) et Carole Lagarde (co-trésorière, Moirans) auquel s'ajoutent les membres du conseil d'administration Marguerite Bollini (St Egrève), Lauren Borg (La Côte St André), Audrey Chevrol (La Côte St André), Jean-Claude Collart (Châbons) et Nathalie Gendre (Moirans).

Nous remercions très chaleureusement tous ceux qui ont déjà adhéré à l'association. Pour ceux qui souhaiteraient encore nous soutenir, vous pouvez le faire directement via le lien suivant (la cotisation pour l'année civile s'élève à 20€ et est déductible de vos charges) :

<https://www.helloasso.com/associations/apo-38-association-pour-la-prevention-en-orthophonie-en-isere/adhesions/adhesion-apo38>

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [contact.apo38@gmail.com](mailto:contact.apo38@gmail.com) ou nous retrouver sur la page facebook.

Au plaisir de se rencontrer prochainement !

Laure BALDACCHINO  
et Emilie MONNET pour l'APO38

## Retour sur la Soirée Ecran à cran avec M. DESMURGET à Clermont-Ferrand



Le 2 Décembre 2022, les URPS accueillent dans l'amphithéâtre de l'URPS médecins à Aubière (près de Clermont-Ferrand) Mr Michel Desmurget, chercheur en neurosciences, pour la conférence « Ecran à cran, mode d'emploi ».

Ce sont, un vendredi soir et malgré la neige, près de 80 professionnels de santé qui après avoir échangé autour d'un sympathique buffet, ont pu écouter les arguments et débattre avec le conférencier pendant près de 2h30. Nous constatons au sein de nos cabinets, les répercussions d'une consommation excessive et souvent non accompagnée des écrans chez nos patients. Michel Desmurget, sans être pour autant technophobe, comme il aime à se décrire s'est appuyé tout au long de la soirée sur de nombreuses études, dont certaines très récentes, prouvant les effets délétères des écrans sur le développement et les apprentissages des enfants et adolescents. « Les enfants ne s'emparent pas de l'outil. C'est, par sa simplicité d'utilisation, l'outil qui s'empare d'eux ». ( cf. Article dans le journal « La MONTAGNE » paru le 20 décembre 2022 : « Les écrans, un espace nuisible et invasif ».

Marie-Laure PEROT-BONNICI

## L'URPS orthophonistes participe aux réunions de la filière AVC Savoie-Belley

### Reprise de la conduite automobile après une lésion cérébrale :

Dans le cadre du **RESACCEL** (REseau régional de Soins et d'Accompagnement des personnes Cérébro Lésées en Auvergne Rhône Alpes), un groupe de travail Savoyard s'est réuni régulièrement depuis plusieurs années pour travailler autour de la question de la reprise de la conduite automobile après une lésion cérébrale acquise.

Vous pouvez également le télécharger sur le Site RESACCEL : [www.resaccel.fr](http://www.resaccel.fr) et sur demande : [contact-savoie@resaccel.fr](mailto:contact-savoie@resaccel.fr)

Des exemplaires du livret et des plaquettes imprimés sont également disponibles au bureau d'Interactions 73 croix rouge 139 rue de la Grande Chartreuse 73230 Saint-Alban-Lesysse.

Nous espérons que ces supports permettront une meilleure connaissance des modalités de reprise de la conduite automobile pour les usagers, mais aussi pour les orthophonistes accompagnant les personnes cérébro-lésées.

Florence FORNER



**Une plaquette** ▶  
résumant les informations principales du livret.

Aujourd'hui, le groupe nous offre :



◀ **Un livret de 20 pages** : exposant le pourquoi et le comment des modalités de reprise de la conduite automobile après une lésion cérébrale.



# Le Cantal a reçu l'URPS : occasion d'échanger avec certains acteurs du territoire

**L'URPS Orthophoniste était dans le Cantal. La rencontre a lieu jeudi 9 mars 2023 de 16h à 18h à la brasserie d'Aurillac.**

A cette occasion, a été évoqué le sujet des conventions. Le conventionnement est perçu par orthophonistes libéraux comme une forme de sous-traitance et de salariat déguisé.

Ils précisent que non seulement ils travaillent sans faire partie de l'équipe, sans recevoir de documents ni même d'ordonnance du médecin référent, mais qu'en plus ce type de travail requiert bien plus de temps. Il manque le respect de ce travail et la véritable envie de transdisciplinarité.

Il est conçu par les autorités de tutelles comme un moyen de faire face à la pénurie d'orthophonistes et au budget contraint de la plupart des institutions dans lesquelles les équipes pluridisciplinaires font appel aux orthophonistes.

La CPAM rappelle le cadre actuel des soins qui exclut la possibilité pour un patient de bénéficier de soins libéraux et institutionnels en même temps. Aucune dérogation n'est possible actuellement. Elle rappelle aussi que, si les orthophonistes doivent intervenir selon leur champ d'action défini par la nomenclature de leurs actes, le tarif est libre à partir du moment où leurs compétences conventionnées deviennent une prestation de service.

Pour répondre aux nouvelles règles du FAMI, qui vont dans le sens de rassembler des professionnels sur un même territoire, souhait souvent partagé par les professionnels de santé, d'autant plus qu'ils exercent sur un territoire très sous-doté et rural, il est nécessaire de garder « toute preuve de coordination » (appels, mails, courriers auprès des correspondants, rencontre, réunion...).

La CPTS du Cantal, située à Mauriac et coordonnée par Dr Marie Blanquet, vise, en premier lieu, à poursuivre l'offre de soins sur ce territoire.

L'URPS informe que l'expérience menée sur certains

territoires français confirme la pertinence d'organiser une plate-forme d'orientation et de tri des demandes (via la PPSO ; secrétariat qui ne peut être assumé que par des orthophonistes, capables de préciser les demandes et de les orienter, de renseigner en ligne une demande validée qui sera donc lue par un confrère/une consœur de manière plus efficace. Les instances semblent intéressées par cette solution. Les orthophonistes reconnaissent assumer souvent cette fonction de manière gratuite, chronophage et voient une possibilité de faire reconnaître ce temps d'écoute et d'orientation.

Bruno Sarrodet rappelle l'intérêt d'utiliser la Liste d'Attente Commune, plutôt que rien ou qu'une autre aide informatique, et ce, même s'il existe encore des biais importants selon le territoire.

Mesdames les représentantes de l'ARS, Isabelle Montussac, Christelle Labellie-Bringuie évoquent plus particulièrement les difficultés en lien avec les établissements, y compris les établissements scolaires, notamment pour toutes les situations de handicap et d'intégration. Les orthophonistes précisent que, non seulement leur emploi du temps mais surtout leur éthique, les empêchent de recevoir des patients pour un bilan isolé, qui ne sert qu'à valider des observations réalisées en classe et pour lesquelles des dispositifs sont déjà élaborés. Cette exigence a priori administrative ne correspond pas aux possibilités du territoire. Mme Labellie-Bringuie propose une rencontre avec l'URPS pour trouver auprès des responsables DASEN une solution « sur mesure ».

Le manque de professionnels de santé, notamment des orthophonistes, a mobilisé l'énergie et l'engagement de certaines orthophonistes depuis longtemps. Il semblerait qu'à l'hôpital notamment, les relais soient coupés, en outre ceux qui permettraient d'accueillir

des stagiaires.

Des liens particuliers ont été tissés avec certaines facultés, Bordeaux, surtout, mais aussi récemment Clermont-Ferrand, Limoges, Toulouse, Montpellier, Lyon bien sûr...

Sophie Culson, déléguée de l'ADEPA, aide à l'accueil des stagiaires qui peuvent aussi recevoir une aide financière, et met en relation les différents partenaires de soins. Des bourses peuvent aussi être attribuées par le Contrat Local de Santé. ADEPA 04 71 63 85 89 [sante@pays-aurillac.com](mailto:sante@pays-aurillac.com). Village entreprise 14 avenue du garric Bât 2, bureau 136.

Le zonage qui définit un territoire d'offre de soins, est cette année encore en cours, car le mode de calcul a été modifié. Tous les membres autour de la table constatent qu'aucun de nous n'a été consulté ni sollicité pour ce changement et qu'ainsi nous sommes dans l'incertitude quant aux critères de choix et l'éventuelle adéquation avec la diversité de notre territoire et la très grande pénurie. Nous ne pouvons qu'espérer qu'aucune zone ne puisse être estimée comme dotée car, même à 3 ou 4 orthophonistes exerçant dans la ville d'Aurillac, l'accessibilité aux soins reste quasi impossible, sinon dans des délais supérieurs ou égaux à 6 mois. Ainsi cahier des charges, réglementation et directives appliqués dans le département du Cantal rencontrent des contraintes telles que le soin en orthophonie devient menacé de disparaître des établissements de soins, d'être confondu avec d'autres types de soins, de s'éloigner encore des choix des prescripteurs et surtout de manquer de répondre aux demandes urgentes et spécifiques des patients.

Loïcka Ginesy

## Les difficultés d'accès aux soins dans le Cantal

Orthophonistes du Cantal sommes heureux de recevoir Bruno Sarrodet, président de l'URPS AuRA ce jeudi 9 mars 2023. Ce sera l'occasion de nous rencontrer, ce qui devient compliqué depuis la création du syndicat régional ayant nécessité la fermeture des syndicats départementaux. En effet, nous sommes si peu nombreux, une douzaine à peine, qu'une association même est difficile à maintenir. Alors merci à l'URPS de nous accorder cette attention. Merci de venir nous rencontrer au fin fond de cette ruralité d'altitudes.

Nous avons à débattre de multiples sujets, communs à ce métier et particuliers à l'exercice sur ce territoire. Le zonage reconnaîtra-t-il l'ensemble du département comme zone très sous-dotée ? Pas seulement en nombre d'orthophonistes mais en quantité et diversité de soignants ; et sans doute aussi de toute une part d'actifs.

Nous ne pouvons répondre aux demandes quotidiennes, certains utilisent des stratégies de type informatique, avec liste d'attente accessible en ligne, d'autres diffèrent les RDV, d'autres gèrent pas à pas. La Liste d'Attente Commune fera l'objet d'échanges de vue et collectera les spécificités du public concerné.

L'acceptation ou non de conventions avec

les établissements de soins constitue un point particulièrement douloureux ; car, outre le fait que l'orthophoniste oriente souvent ses patients vers des structures de soins, il se trouve "piégé" à devoir signer une convention dont les termes ne respectent ni les évolutions professionnelles ni la reconnaissance financière. Comment attirer de nouveaux professionnels sans leur accorder un minimum de respect de leurs compétences ? L'organisation des transports, avec aides financières avec ou sans dossier MDPH, et certificat médical, représente un moyen d'accès aux soins lorsque les professionnels se trouvent si loin et dispersés sur le territoire montagneux ; sans aucune autoroute.

La réalisation des critères du FAMI remporterait l'adhésion de tous si seulement cela était possible...

Nous souhaiterions nous faire entendre auprès de l'inspectrice d'Académie afin que nos bilans ne soient plus le seul critère déclenchant la mise en œuvre d'aménagements et leur pérennité dans le cursus scolaire. Nous ne pouvons faire face à tant de sollicitations, d'autant plus qu'elles ne pourraient donner lieu à autant de rééducation et perdent à mesure leur pertinence. Nous savons bien que les

postes de médecins scolaires sont aussi peu pourvus, ce qui retient sur l'ensemble des étapes du soin et de la reconnaissance de besoins spécifiques.

Nos correspondants vivant la même pression dans l'exercice de leurs fonctions, il est bien difficile de se rencontrer, se concerter ; aussi nos prescripteurs ignorent souvent ce que nous faisons et comment rédiger une ordonnance idoine, ce qui ajoute encore à nos charges et grignote notre "temps si précieux". Pour certains d'entre nous, l'engagement auprès des futures collègues est réel...mais les institutions n'y croient plus et ont abandonné les aides financières pour les accueillir ; et pourtant ! Nous accueillons les stagiaires et les accompagnons parfois jusqu'au bout. Ainsi cette rencontre permet elle de réunir ceux d'un même métier, des représentants de la CPAM qui nous connaissent bien et peut-être un ou des représentants de l'ARS. Nous espérons en premier être entendus dans nos difficultés, éventuellement être accompagnés, aidés pour trouver des améliorations, des moyens d'éviter l'épuisement professionnel, l'incohérence des soins et les situations de violence, institutionnelle, structurelle.

Loïcka Ginesy